

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à onze heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Constitution de la commission Finances

**Date de convocation :
Le 18 mars 2026**

Présents : Didier DUFOUR – Ludovic CHRETIEN – Sandrine DEPLECHIN – Frédérique DESCAMPS – Michaël DESEURE – Cathy DONDEYNE – Alexis DUCHESNE – Aude DUDENKO – Gaëlle GAUDRON – Marc GODEFROY – Franck LACMANS – Lucienne LAVOISIER – Quentin LEGER – Reinald LORIDAN – Cyril MIRABAUD – Raphaëlle MIRABAUD – Carole PETIT – Pascaline PREVOST – Jean SAGETTE – Stéphanie SAGETTE – Elodie STANASZEK

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents excusés :

Edouard BABIK donne pouvoir à Cyril MIRABAUD
Farid FARAJI donne pouvoir à Didier DUFOUR

**Nombre de Conseillers
Présents : 21**

Absents :

**Nombre de Conseillers
Votants : 23**

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

Secrétaire de séance :

Vu l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire expose que le Conseil Municipal forme les commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'Administration, soit par l'un de ses membres.

Les commissions peuvent être permanentes ou temporaires et sont facultatives au sens où elles peuvent être librement supprimées par le Conseil Municipal en cours de mandat. Elles sont composées exclusivement de conseillers municipaux.

Le Maire est président de droit des commissions.

Au regard du calendrier électoral de l'année 2026 et des obligations règlementaires en matière budgétaires fixant l'échéance de vote du Budget primitif de la commune avant le 30 avril lors de l'année de renouvellement du conseil municipal, M. le Maire propose au Conseil de constituer dès à présent la commission Finances afin qu'elle puisse étudier les propositions et orientations budgétaires dans les meilleurs délais.
Il est ainsi proposé de fixer à cinq le nombre de membres de la commission.

La désignation des membres des commissions doit être effectuée au scrutin secret, Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou si une seule liste est présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, approuve le principe de répartition proposée et décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret en vue de la désignation des conseillers qui siègeront dans la commission et de voter à main levée

Sur la proposition de composition de la commission Finances :

Nom de la commission	Thématiques abordées	Conseillers municipaux Membres des commissions
Finances	Budget Contrôle budgétaire Questions financières Créations de postes Fiscalité Tarification des services. Taxes.	M. Cyril MIRABAUD Mme Lucienne LAVOISIER M. Alexis DUCHESNE Mme Elodie STANASZEK M. Farid FARAJI

Considérant qu'une seule candidature est présentée pour chaque poste à pourvoir au sein de la commission

M. Cyril MIRABAUD, Mme Lucienne LAVOISIER, M. Alexis DUCHESNE, Mme Elodie STANASZEK et M. Farid FARAJI sont nommés membres de la commission Finances

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.



Le Maire,


Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 23 MARS 2026

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 23 MARS 2026